

La Banque nationale suisse, à haute voix : sur la caution implicite donnée à UBS et Credit Suisse

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2008)**

Heft 1785

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012520>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le fardeau du secret bancaire

Les soupçons de collaboration active à la fraude fiscale qui pèsent sur UBS aux Etats-Unis devraient inciter la Suisse à redéfinir son secret bancaire

Jean-Daniel Delley (7 juillet 2008)

Le secret bancaire ne constitue pas une spécialité helvétique. De nombreux pays garantissent la protection de la sphère privée financière des particuliers. Mais la Suisse se distingue par une conception étendue de cette protection, qui vaut même à l'égard du fisc. Et par la distinction qu'elle opère entre évasion et fraude fiscale, la seconde seule autorisant la levée du secret et la communication d'informations à des autorités étrangères. Ce qui fait dire à Robert Waldburger, professeur de droit fiscal à l'Université de Saint-Gall et ancien sous-directeur de l'Administration fédérale des contributions, qu'il s'agit d'un secret bancaire fiscal.

Les déboires américains d'UBS, dénoncée par l'un de ses

anciens cadres, Bradley Birkenfeld, font monter la pression interne sur le secret bancaire. Des parlementaires fédéraux bourgeois ne cachent plus leur mécontentement: pour sauvegarder le secret bancaire, la Suisse a renoncé à un accord sur les services avec l'Union européenne, accord qui aurait profité aux assurances et autres sociétés de services; et voilà qu'UBS se fait prendre la main dans le sac de l'aide à la fraude fiscale. Par ailleurs la distinction entre évasion et fraude est de moins en moins comprise et acceptée.

Il ne s'agit pas de supprimer sans autre le secret bancaire comme instrument de la protection de la sphère privée, mais de renoncer à sa fonction de refuge pour les tricheurs de tous poils. Déjà, face aux

Américains, la Suisse a consenti à assouplir la frontière entre évasion et fraude: selon le traité de double imposition de 1996, la fraude inclut également les soustractions illégales et de grande ampleur.

Alors, cessons de finasser et proposons la levée du secret bancaire dans tous les cas où le fisc est trompé, activement comme passivement. Mais ne soyons pas naïfs: la place financière helvétique est dans le collimateur de ses concurrents qui cherchent à défendre leurs intérêts et non seulement la morale fiscale. Dès lors l'offre helvétique ne vaudrait que si la communauté internationale supprimait les paradis fiscaux qu'hypocritement elle tolère aujourd'hui encore.

La Banque nationale suisse, à haute voix

Sur la caution implicite donnée à UBS et Credit Suisse

André Gavillet (24 juin 2008)

Le directoire de la Banque nationale suisse, responsable du loyer de l'argent et de la liquidité monétaire, a la prise de parole prudente. Tout commentaire est interprété par le marché. D'autre part, l'impartialité de la banque centrale est la garantie d'une concurrence correcte entre les acteurs financiers. D'où la surprise provoquée par Philipp

Hildebrand, vice-président de la BNS, portant un jugement sur les réserves en fonds propres des deux grandes banques suisses internationales, citées nommément, UBS et Credit Suisse.

M. Hildebrand ne se contente pas de juger, il prétend corriger, se substituant (ou

s'associant) à la Commission fédérale des banques. Peu importe le ratio choisi pour calculer les réserves par rapport au bilan ou par rapport aux crédits à risque pondérés. M. Zuberbühler de la Commission fédérale des banques a récemment proposé une méthode plus empirique que scientifique. UBS, déclarait-il, a essayé dans la

crise des prêts *subprime* une perte de 40 milliards. Désormais, elle devra disposer d'un «*coussin*» de 40 milliards. Quel que soit le calcul, il aboutit au même résultat: épargner les gains futurs, pour autant qu'ils soient réalisés, au lieu de les distribuer aux actionnaires.

Reste la question: pourquoi la BNS est-elle sortie de sa réserve traditionnelle?

UBS fragilisée

L'accusation instruite par le procureur de la Cour fédérale de Floride contre l'ex-gérant de fortune d'UBS Birkenfeld va ébranler et la banque et le système bancaire suisse.

La particularité du secret bancaire suisse est la distinction artificielle faite entre la fraude fiscale et l'évasion fiscale. L'évasion n'est pas considérée comme un délit pénal, d'où le refus systématique opposé par la Suisse aux demandes d'entraide judiciaire. Mais ce refus, osera-t-on le signifier

aux Etats-Unis? La Suisse pourrait choisir de sacrifier ces clients américains d'UBS, et les considérer comme des fraudeurs, ce qui légitimerait la levée du secret bancaire, sans toucher à son interprétation suisse. Mais les atteintes à la réputation d'UBS gérante de fortune seraient graves et durables.

L'accusation portera aussi sur la collaboration active de la banque. Jusqu'à quel niveau de responsabilité était-elle connue et couverte? UBS risque des sanctions en Suisse et aux Etats-Unis et, ce qui serait lourd de conséquences, un retrait de licence aux Etats-Unis. C'est en fonction de ces données qu'il faut juger l'intervention de M. Hildebrand.

«*Incommensurable*»

La débâcle d'une des deux grandes banques suisses aurait pour le pays des répercussions «*incommensurables*», déclare M. Hildebrand. Donc la BNS ne laissera pas la situation se dégrader sans intervenir. Mais

le renforcement des réserves n'est qu'une exigence à moyen et long terme. Dans l'immédiat, il faut des soutiens plus tangibles. C'est ce que M. Hildebrand a promis sans le dire. «*Incommensurable*» est l'équivalent d'une garantie. Comment la BNS pourrait-elle passivement laisser se précipiter la catastrophe alors qu'elle a les moyens d'intervenir, de même que la Banque d'Angleterre est intervenue (crise de Northern Rock) et se donne ouvertement les moyens légaux de le faire quand nécessaire.

La garantie implicite de la BNS peut-elle être justifiée au nom du «*salut public*»? Elle représente un tel bouleversement des rapports public-privé qu'elle exige une clarification juridique et un vrai débat. Si la fortune de la BNS est un trésor public, comme l'a démontré le partage des réserves d'or, la garantie offerte à UBS ou au CS est faite avec de l'argent public. Quelle en est alors la contrepartie?

Un «Grenelle» suisse contre l'inflation

Efficacité et équité demandent une réflexion au parlement comme entre acteurs publics et privés intéressés

Albert Tille (6 juillet 2008)

Le scénario catastrophe nous guette. La hausse des prix frôle 3% en Suisse et 4% en Europe. Or, en même temps, l'activité économique fléchit. L'inflation ne provient pas d'une conjoncture qui s'emballe. Elle est importée par la flambée des cours du pétrole et des denrées

alimentaires. L'indice suisse de juin en administre la preuve. Le prix des produits suisses est resté stable alors que celui des importations a progressé de 0,6%. Cette situation est parfaitement inconfortable. La politique monétaire de la Banque nationale, instrument

central de la lutte contre l'inflation, n'a aucune prise sur l'envolée des prix étrangers. En provoquant une hausse des taux d'intérêts, la BNS ne ferait que freiner une activité économique qui est déjà en phase de ralentissement. Le pays souffrirait alors d'un